

1 - LISTE DES INTERVENANTS

- MAITRE D'OUVRAGE:

5 RUE

- DIRECTEUR TECHNIQUE DU CENTRE

C.C

Centre

- BUREAU DE CONTROLE:

Bureau

2 - REGLEMENTATION

- La loi n°2005-102 du 11 février 2005,
- Décret n°
- Arrêtés du 1er août 2006, du 21 mars 2007, du 11 septembre 2007 et du 30 novembre 2007
- Circulaire interministérielle DGUHC 2007-53 du 30 novembre 2007 l'obligation concernant les ERP et IOP
- Les exigences d'accessibilité des ERP et IOP définies par les articles R.111-19 à R.111-19-12 du code de la construction et de l'habitation.
- Code de l'urbanisme,
- Le Décret n°2006-555 du 17 mai 2006 (articles R, 111-8 à R,
- 2 arrêtés du 17 mai 2006 relatifs aux caractéristiques techniques à mettre en oeuvre,
- Loi d'orientation en faveur des personnes handicapées n°75-534 du 30 juin 1975,
- Loi n°91-663 du 13 juillet 1991,
- Décret 94-86 du 26 janvier 1994 - Arrêté du 31 mai 1994,
- Circulaires n°224 du 3 mai 1994 et n°94-55 du 7 juillet 1994,
- Article L 111-7 du Code de la Construction et de l'Habitation,
- Arrêtés ministériels des 21 mars 1978 et 31 août 1979,
- Décrets n°92-332 et 92-333 du 31 mars 1992

10 - NOTICE ACCESSIBILITÉ

OBJET: DEMANDE D'AUTORISATION D'AMENAGER /

LIEU DU PROJET: CC

DEMANDEUR:

5 RUE

Concepteur



FACIL'RETAIL

24 Rue Popincourt
75011 Paris

3 - PRÉSENTATION

Le présent dossier de demande de Permis d'Aménagement concerne l'aménagement d'une surface [REDACTED]
- local [REDACTED]
en boutique vente de pâtisserie, confiserie, pain.... L'établissement est accessible au public et aux personnes à mobilité réduite.

4 - ACCÈS MAGASIN

La surface de vente est accessible au public et aux personnes à mobilité réduite depuis une entrée unique, située dans le mail du centre [REDACTED]

5 - ENTRÉE LOCAUX

Depuis le mail, on accède de plain-pied à la surface de vente, absence de ressaut. La largeur de passage libre de l'entrée dans le magasin est supérieure à 90cm.

6 - SURFACE [REDACTED]

La totalité de la surface de vente est accessible aux personnes à mobilité réduite, dont la zone caisse.

7 - CHEMINEMENT INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR

Les allées de circulation principales totalisent au moins 1.40 m de largeur. Les circulations de largeur réduite destinées à accéder aux présentoirs seront dimensionnées pour permettre la manoeuvre d'un fauteuil roulant. Pas de pente ni dévers dans la surface de vente.

8 - AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR ET MATÉRIAUX

Les caisses seront accessibles aux handicapés par une tablette porte chéquier fixe à une hauteur de 0,75m, hauteur libre pour les jambes 0,70m et 0,60m en largeur avec au moins 0,30m de profondeur.
Les équipements situés sur le sol des cheminements en surface de vente permettront une circulation aisée des personnes à mobilité réduite.

10 - NOTICE ACCESSIBILITÉ

OBJET: DEMANDE D'AUTORISATION D'AMENAGER / [REDACTED]

LIEU DU PROJET: CC [REDACTED]

DEMANDEUR: [REDACTED]
5 RUE [REDACTED]

Concepteur



FACIL'RETAIL

24 Rue Popincourt
75011 Paris